

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 JUILLET 2017

DELIBERATION N°17/118

Convention Opérationnelle entre le Syndicat Mixte de la ZAIN A89 Loire Centre, La communauté de Communes Forez Est, le Département de la Loire et l'EPORA Site Ex SAMRO

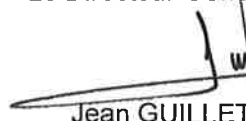
Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU la délibération 14-039 du Conseil d'Administration du 10 juillet 2014 relative aux délégations accordées par le Conseil d'Administration au Directeur Général,
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2020, approuvé par la délibération n°14/073 du Conseil d'Administration en date du 4 décembre 2014,

Sur proposition du Président,

- ✓ Prend acte du déficit prévisionnel de l'opération, compris entre 3 670 000 €HT et 4 170 000 €HT, et du montant prévisionnel des nouveaux travaux de requalification, évalué à un maximum de 3 600 000 €HT environ,
- ✓ Compte-tenu de l'intérêt du site une fois requalifié, de sa vocation économique et des perspectives d'installations d'entreprises et d'emplois créés qu'il génère, considère opportun que l'EPORA participe à la prise en charge de ce déficit foncier,
- ✓ Approuve les termes de la convention opérationnelle entre le Syndicat Mixte de la ZAIN A89 Loire Centre, la communauté de Communes Forez Est, le Département de la Loire et l'EPORA relative au site Ex SAMRO,
- ✓ Mandate le Directeur Général, dans les limites de la délibération 14-039 du Conseil d'Administration du 10 juillet 2014 précitée, à l'effet de signer cette convention et de mener à bien toutes les actions nécessaires à sa mise en œuvre.

Le Directeur Général




Jean GUILLET

Pour le Préfet de la Région
Auvergne-Rhône-Alpes
et du département du Rhône
par délégation,
La Secrétaire générale adjointe
pour les affaires régionales

Christine MESIROLLE

RCS Saint-Étienne B 422 097 683
APE 8413Z - SIRET 422 097 683 00037
TVA Intracommunautaire FR62422097683

Le Premier Vice-Président
du Conseil d'Administration



Georges ZIEGLER

le 10 JUL. 2017